

RETRAITE AVANT 60 ANS : DANS LA FONCTION PUBLIQUE AUSSI !

Le 2 juin, journée de mobilisation

Un an ! Il aura fallu un an et toute la ténacité de la CFDT pour que le gouvernement accepte enfin de mettre en œuvre le droit à la retraite avant 60 ans dans les fonctions publiques. Pour 2004, plus de 27 000 agents ayant commencé à travailler très jeune sont concernés.



Les discussions doivent aboutir avant fin juin

- Le Premier ministre a annoncé que les fonctionnaires ayant commencé leur carrière professionnelle (y compris dans le secteur privé) à 14, 15 et 16 ans vont pouvoir partir à la retraite avant 60 ans dans **des conditions similaires à celles du privé**.
- Le ministre de la Fonction publique a annoncé l'ouverture de négociations qui devraient aboutir avant la fin du mois de juin.
- Plus de **27 000** fonctionnaires pourraient être concernés pour la seule année **2004**.



Le gouvernement doit tenir ses engagements

- 200 000 salariés du secteur privé pourront bénéficier de la retraite avant 60 ans pour la seule année 2004. Il est normal que cette mesure s'applique aussi aux fonctions publiques.
- C'est une des contre-parties obtenues face à l'effort important demandé aux agents des Fonctions publiques sur l'allongement de la durée de cotisation. L'engagement du gouvernement doit être tenu !



Les exigences de la CFDT :

Dans les discussions, la CFDT avancera ses exigences :

- les salariés du public doivent bénéficier des mêmes conditions de départ que ceux du privé.
- cette mesure doit s'appliquer immédiatement !



Accentuons la pression pour garantir des résultats !

Pour appuyer ces exigences et faire en sorte que les engagements du gouvernement soient entièrement respectés :

- la CFDT lance une pétition nationale pour soutenir les négociateurs CFDT
- elle appelle à une journée de mobilisation le 2 juin (distribution de tract, pétition, délégation dans les préfectures)

Signez dès maintenant la pétition proposée par les militants CFDT !

Pour obtenir des résultats

Aujourd'hui, j'adhère !

Adhérer à la CFDT, c'est :

- être informé, conseillé, défendu !
 ---> C'est le choix d'un syndicat utile aux salarié(e)s.
- avoir la parole, participer et agir !
 ---> C'est le choix d'un syndicat proche des salarié(e)s.
- privilégier le dialogue, la négociation, le résultat !
 ---> C'est le choix d'un syndicat efficace.
- lutter pour l'emploi, le pouvoir d'achat et de meilleures conditions de vie et de travail !
 ---> C'est le choix d'un syndicalisme ambitieux qui profite à chacun.

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone / Fax :

Entreprise / Établissement :

Secteur d'activité :

Je souhaite avoir des informations sur la CFDT

Je souhaite adhérer à la CFDT

Coupon à retourner à :



www.cfdt.fr

RETRAITE AVANT 60 ANS : DANS LA FONCTION PUBLIQUE AUSSI !

PETITION

Nous soussignés, demandons au gouvernement de mettre en œuvre immédiatement ses engagements. Les agents de la fonction publique qui ont commencé à travailler à 14, 15 et 16 ans doivent pouvoir partir à la retraite avant 60 ans dans les mêmes conditions que les salariés du privé.

Nom, Prénom	Signature	Nom, Prénom	Signature